



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 novembre 2009
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre

I. Introduction

1. Le dernier rapport que j'ai établi à l'intention du Conseil de sécurité sur les négociations en bonne et due forme entre les dirigeants chypriote grec et chypriote turc et qui était intitulé « Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre » (S/2009/248) a été soumis au Conseil le 15 mai 2009 en application de la résolution 186 (1964) et de résolutions ultérieures du Conseil. Dans sa résolution 1873 (2009) du 29 mai 2009, la plus récente sur la question, le Conseil a accueilli avec satisfaction les progrès accomplis dans les négociations véritables et les possibilités, qu'ils ouvraient à brève échéance, de nouvelles avancées vers un règlement global et durable. Le présent rapport rend compte de l'évolution de la situation relative à ma mission de bons offices à Chypre entre le 10 mai et le 25 novembre 2009.

II. Historique

2. L'accord conclu le 21 mars 2008 entre le dirigeant chypriote grec, M. Demetris Christofias, et le dirigeant chypriote turc, M. Mehmet Ali Talat, est à l'origine du cycle de négociations actuel. Lors de leur rencontre du 23 mai 2008, les deux dirigeants ont réaffirmé leur attachement au principe d'une fédération bicommunautaire et bizonale fondée sur l'égalité politique, tel que défini dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Cette association devrait être dotée d'un gouvernement fédéral et d'une personnalité internationale unique composée d'un État constitutif chypriote turc et un État constitutif chypriote grec, qui seront égaux entre eux (voir S/2008/353, annexe III). Le 1^{er} juillet 2008, les deux dirigeants ont examiné les questions de la souveraineté et de la citoyenneté uniques, au sujet desquelles ils sont parvenus à un accord de principe.

3. Au cours d'une période préparatoire de quatre mois, on a créé et mis à contribution six groupes de travail chargés d'étudier les principales questions à négocier, ainsi que sept comités techniques chargés d'élaborer des mesures de confiance censées non seulement améliorer la vie quotidienne des Chypriotes mais aussi promouvoir et favoriser l'interaction entre eux. Le 25 juillet 2008, après avoir procédé à un dernier examen des préparatifs effectués jusque-là, les dirigeants ont décidé de lancer de véritables négociations en septembre, en se prévalant de mes



bons offices. Dans une déclaration commune publiée le même jour, ils se sont expliqués en ces termes : « Le but des négociations est de trouver au problème chypriote une solution mutuellement acceptable, qui protégera les droits fondamentaux et légitimes ainsi que les intérêts des Chypriotes grecs et des Chypriotes turcs. La solution acceptée sera soumise à des référendums distincts, organisés simultanément ».

4. Fin juillet 2008, les dirigeants ont d'abord annoncé que les comités techniques s'étaient accordés sur 16 mesures de confiance intéressant principalement l'environnement, la santé et le patrimoine culturel. Le nombre de mesures convenues est passé à 23 et quatre comités techniques, à savoir ceux chargés de la criminalité et des affaires pénales, du patrimoine culturel, de l'environnement et de la santé, ont continué à se réunir.

5. Depuis que les négociations véritables ont été entamées, le 3 septembre 2008, les dirigeants, leurs représentants et leurs experts ont élaboré plusieurs documents qui rendent compte des positions des deux parties vis-à-vis des questions abordées et font ressortir les domaines de convergence et de divergence.

III. Activités menées au titre de la mission de bons offices

6. Depuis la présentation de mon précédent rapport, mon Conseiller spécial, M. Alexander Downer, s'est régulièrement rendu dans l'île pour faciliter les négociations entre les parties. Toutes les rencontres intervenues au cours de cette période entre les dirigeants ou entre leurs représentants se sont déroulées en présence de mon Conseiller spécial et/ou de mon Représentant spécial, M. Tayé-Brook Zerihoun. Par ailleurs, à l'occasion de ses missions à Chypre, mon Conseiller spécial s'est régulièrement entretenu, dans le cadre de rencontres séparées, avec les dirigeants ou leurs représentants, ainsi qu'avec les responsables des partis politiques, les représentants de la société civile, les membres des milieux d'affaires et d'autres personnalités de premier plan, dont des personnalités religieuses, et les représentants d'un large éventail de membres des communautés du nord et du sud, afin de s'enquérir de leurs vues et de leurs préoccupations.

7. En dehors de ses services, mon Conseiller spécial a sollicité l'avis de plusieurs experts internationaux sur certaines des questions les plus complexes abordées dans les négociations. À plusieurs reprises, au cours de la période considérée, des spécialistes de la gouvernance et du partage du pouvoir ainsi que des questions relatives aux biens se sont rendus sur l'île pour rencontrer mon Conseiller spécial et son équipe. Ils se sont également entretenus avec les experts des équipes de négociation des deux parties des questions dont ils étaient chargés.

8. En octobre, au titre de l'engagement de l'Union européenne à fournir un appui technique au processus de règlement, M. José Manuel Barroso, Président de la Commission européenne, a désigné un fonctionnaire chargé d'assurer la liaison entre la Commission et ma mission de bons offices à Chypre.

9. Afin d'évaluer le processus de paix à la lumière de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, un consultant en parité des sexes, recruté par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a rencontré, fin octobre et début novembre, un large éventail de responsables de la société civile, leurs représentants

et des membres de la plupart des partis politiques. Une première évaluation est en cours, et les parties devraient être saisies de propositions de projets visant à renforcer le rôle des femmes dans le processus de paix.

10. Au cours de la période considérée, mon Conseiller spécial s'est également rendu à Beijing et à Moscou, pour y rencontrer respectivement le Ministre chinois des affaires étrangères et le Vice-Ministre russe des affaires étrangères. Il a en outre rencontré le Ministre grec des affaires étrangères et le Ministre turc des affaires étrangères, ainsi que le Secrétaire d'État aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Ces interlocuteurs ont réaffirmé leur appui au processus de paix et exprimé leur volonté d'aider les parties à trouver une solution au problème de Chypre.

11. Depuis mon dernier rapport, j'ai eu l'occasion de m'entretenir séparément avec M. Christofias et, par la suite, avec M. Talat, à New York, en septembre 2009. Lors de ces rencontres, je me suis félicité de la volonté des deux dirigeants de parvenir à une solution et les ai exhortés à faire preuve de souplesse et à accepter des compromis au cours des semaines et des mois qui suivaient. J'ai dit à nouveau que l'ONU continuerait à faire de son mieux pour aider les deux parties, si celles-ci lui en faisaient la demande, et ai encouragé les uns et les autres à tirer pleinement parti de ma mission de bons offices. Je me suis également entretenu de la question de Chypre avec d'autres interlocuteurs clefs, dont le Premier Ministre turc, M. Recep Tayyip Erdoğan, à New York, en septembre, et à Rome, en novembre, et avec la troïka de l'Union européenne, à New York, en septembre 2009. En novembre, lors de la visite officielle que j'ai effectuée en Grèce, j'ai pu m'entretenir avec les responsables du Gouvernement nouvellement élu, notamment le Premier Ministre, M. George Papandreou, et le Ministre délégué aux affaires étrangères, M. Dimitris Droutsas. Tous m'ont fait part de leur souhait de voir une solution rapide au problème de Chypre, qui soit acceptable aux deux parties.

IV. Évolution des pourparlers

12. Depuis mon dernier rapport, les dirigeants se sont rencontrés 27 fois et leurs représentants 24 fois, dans le cadre de négociations en bonne et due forme. Début août 2009, les dirigeants ont achevé la première phase des pourparlers relatifs aux six grandes questions : la gouvernance et le partage du pouvoir, les biens, l'Union européenne, l'économie, le territoire et la sécurité et les garanties. Au cours de cette première phase, les dirigeants, qui ont réalisé des progrès constants, sont parvenus à des accords sur un certain nombre de questions et se sont mutuellement mieux compris pour ce qui était des autres questions. Des bases consistantes avaient ainsi été jetées pour la deuxième phase, plus intensive, qui a débuté le 11 septembre 2009, un peu plus d'un an après le début des pourparlers véritables. Depuis lors, les dirigeants ont accéléré le rythme des pourparlers, prenant la décision de se réunir, si possible, deux fois par semaine à partir d'octobre et augmentant le nombre de réunions de leurs représentants entre les sessions de négociations formelles.

13. La première phase des pourparlers a permis d'aboutir à un niveau élevé de convergence en ce qui concerne la gouvernance et le partage du pouvoir, l'économie et les questions relatives à l'Union européenne, les avancées étant plus modestes s'agissant des biens, du territoire et de la sécurité. Comme ils en étaient convenus, les dirigeants ont entamé la deuxième phase en se concentrant sur la gouvernance et

plus particulièrement sur l'exécutif, les compétences fédérales et les relations extérieures. Dans le domaine de la gouvernance, des progrès ont été accomplis à plusieurs niveaux. Cette question est considérée comme étant une des plus centrales, dans la mesure où le partage du pouvoir entre les communautés est au cœur du débat consacré aux autres questions. Depuis le début de la deuxième phase, les dirigeants ont consacré cinq réunions à la gouvernance et au partage du pouvoir. Si les deux parties ont formulé des propositions de rapprochement, il n'existe pas encore de convergence. Les parties ont également créé un groupe d'experts sur les traités, qui a commencé à étudier les modalités suivant lesquelles elles décideront en commun des traités applicables à une Chypre unifiée.

14. Fin octobre, les dirigeants ont repris les discussions sur la question des biens, à laquelle ils ont consacré cinq réunions. Ils ont également chargé leurs représentants de préparer le terrain à un examen plus approfondi sur la question. À cette date, les représentants se sont réunis cinq fois pour tenter de faire progresser le débat sur la question des biens.

V. Mesures de confiance

15. Les quatre comités techniques qui sont toujours en activité se réunissent régulièrement et enregistrent constamment des progrès. Le comité technique chargé de la criminalité et des affaires pénales a créé une salle de communication mixte en vue de l'échange et de la transmission rapides d'informations. Le comité technique chargé du patrimoine culturel a mis en place un conseil consultatif pour la préservation, la protection et la restauration du patrimoine culturel immeuble de l'île et met en œuvre des mesures telles que la relance de deux projets pilotes, l'établissement d'un inventaire du patrimoine culturel immeuble et l'élaboration d'un programme d'éducation informatisé. Le comité technique chargé des questions de santé a commencé à mettre en œuvre la mesure relative à la circulation des ambulances par les points de passage en cas d'urgence. Le comité technique chargé de l'environnement s'est attaché à mettre en œuvre une campagne commune de sensibilisation visant à économiser l'eau. Le PNUD a décidé d'appuyer ces initiatives en leur allouant une enveloppe de plus de 600 000 dollars.

16. Le 26 juin 2009, au nombre des mesures de confiance concrètes qu'ils ont adoptées depuis mon dernier rapport, les dirigeants ont décidé, après de longues négociations, d'ouvrir dans la zone tampon, au nord-ouest de l'île, un septième point de passage reliant les villages de Limnitis/Yeşilirmak, au nord, et de Kato Pyrgos, au sud.

VI. Observations

17. Je me félicite de la volonté, du courage et de la détermination dont les deux dirigeants font montre en dépit des difficultés considérables auxquelles donnent lieu les négociations et les critiques internes formulées au nord et au sud au sujet des dirigeants et du processus de paix. Il importe que les deux parties créent un climat propice à la progression constante des pourparlers. À cet égard, la participation active de la société civile à la recherche et à la mise en œuvre d'une solution revêtira une importance cruciale. En outre, les parties devront s'employer à expliquer très clairement aux populations les avantages d'une solution, de manière à

ce que ces dernières puissent se prononcer en connaissance de cause sur le processus de paix.

18. Dans cet ordre d'idées, il convient de relever qu'après qu'un accord soit intervenu sur plus d'une vingtaine de mesures de confiance durant la phase préparatoire des pourparlers, les parties n'ont guère progressé dans la mise en application de certaines de ces mesures au cours de la période considérée. Les mesures de confiance améliorent la vie quotidienne de nombreux Chypriotes et favorisent une plus grande interaction entre les deux communautés. J'engage les parties à s'employer davantage à mettre en œuvre les mesures de confiance afin de renforcer les relations intercommunales et de mobiliser, au sein des communautés, un appui accru au processus de paix.

19. Je félicite les deux dirigeants pour les progrès accomplis jusque-là dans les pourparlers. La cinquantaine de réunions qu'ils ont tenues depuis le début du processus actuel se sont avérées constructives. Il convient de noter que les divergences entre les parties se sont amenuisées en ce qui concerne un certain nombre de questions importantes. Toutefois, des désaccords subsistent et il est évident qu'il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à une convergence totale. Concrétiser l'objectif convenu d'une fédération bizonale et bicommunautaire fondée sur l'égalité politique, dans une Chypre unifiée où les préoccupations des deux parties sont prises en compte et qui, par ailleurs, est fonctionnelle et stable, représente un défi considérable. L'objectif est ambitieux mais réalisable.

20. Il est encourageant de noter que, durant le cycle en cours, les dirigeants se concentrent sur les points de divergence en vue de rapprocher leurs positions et formulent des propositions à cet effet. Ces propositions, qui portent sur les questions les plus controversées, ont permis de rapprocher davantage les positions des deux parties. Chaque partie doit continuer à faire preuve de souplesse et à prendre en compte les préoccupations de l'autre partie, étant entendu qu'aucune solution ne saurait satisfaire entièrement les deux camps. D'autre part, le processus de négociation ne devrait pas être considéré comme un jeu à somme nulle, dans la mesure où les deux parties tireront profit d'une Chypre unifiée.

21. Mon sentiment général est que les parties accomplissent des progrès tangibles et je pense, avec un optimisme prudent, qu'elles parviendront à une solution. En se référant à ce qui a été accompli jusque-là, la communauté internationale s'attend à ce que les pourparlers continuent d'enregistrer des progrès importants et ce, dans des délais raisonnables. Les paramètres généraux de la solution, qui sont connus, ont déjà été élaborés par les parties. Ces dernières disposent d'un acquis considérable, puisqu'il existe déjà un certain nombre de documents communs qui rendent compte de leurs positions et qui ont servi de base aux entretiens de la deuxième phase. Il existe aussi une volonté claire de parvenir à un règlement chez les deux parties, qui ont affirmé que le statu quo était inacceptable. En outre, il est généralement admis que les avantages d'une solution seraient considérables pour les deux parties et que le coût d'un échec s'avérerait élevé.

22. Les négociations sont conduites par les Chypriotes eux-mêmes et les deux parties assument la responsabilité du processus qu'elles se sont approprié. Le rythme des négociations ne pourra être déterminé que par les deux parties. Je réaffirme l'attachement et l'appui résolu de l'ONU au processus de paix sous la direction de mon Conseiller spécial et reste disposé à prêter mon concours aux négociations et à les faciliter si les parties m'en font la demande.

23. J'exhorte les deux dirigeants à maintenir les bonnes relations personnelles et de travail qu'ils entretiennent et qui sont essentielles à la réussite des pourparlers et j'engage les autres parties concernées à tout mettre en œuvre pour apporter leur soutien à ces responsables et au processus de négociation. Les négociations étant entrées dans leur deuxième phase, il convient de maintenir et même d'accélérer le mouvement. Les semaines et les mois qui viennent seront décisifs, dans la mesure où des décisions importantes devront être prises. Les dirigeants des deux communautés étant déterminés à trouver une solution au problème de Chypre, les deux parties doivent saisir cette occasion unique. Il incombe aux responsables de répondre aux espoirs et aux aspirations que leurs peuples nourrissent vis-à-vis de la mise en œuvre, dans des délais raisonnables, d'une solution globale et durable au problème de Chypre. Il convient de leur accorder la marge de manœuvre politique nécessaire.

24. Pour conclure, je tiens à exprimer mes remerciements à mon Conseiller spécial, M. Alexander Downer, ainsi qu'aux hommes et aux femmes qui servent la mission de bons offices à Chypre, pour l'efficacité et le dévouement avec lesquels ils s'acquittent des responsabilités que le Conseil de sécurité leur a confiées.
